



# Projet PROSSEV BURKINA FASO

► Term sheet de compétition pour les PME/PMIs

**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT



**LUXDEV**  
Luxembourg  
Development Agency



## Contexte et objectifs

### Le projet

#### « Promotion des Solutions Solaires pour stimuler l'Emploi Vert au Burkina Faso (PROSSEV-BF) »

est une initiative de 1,7 millions d'Euros, financée par la Coopération luxembourgeoise à travers LuxDev dans le cadre de son programme BKF-023, qui fournit une combinaison de subventions et d'assistance technique aux entreprises privées ayant l'ambition de verdir leurs installations de production dans le but de créer des emplois verts décents.

Mise en œuvre sur 17 mois par l'AECF ([www.aecfafrica.org](http://www.aecfafrica.org)), PROSSEV-BF soutient des entreprises privées (PME-PMI) dont l'ambition est de promouvoir les installations et équipements solaires à usage captif au sein de leur activité ; et qui démontrent également que le verdissement de leurs unités de production va conduire à la création d'emplois (pour les populations locales). Ce projet est mis en œuvre principalement dans 2 régions (région du Centre et région des Hauts-Bassins) et s'inscrit dans le cadre du programme de LuxDev visant à soutenir les initiatives du secteur privé dans la transition énergétique des secteurs clés de l'économie nationale vers une économie plus verte et plus inclusive.

Durée du projet :

**17 mois**

(Mai 2024 –  
Septembre 2025)



Les objectifs visés par le projet sont les suivants :

- 1 **Promouvoir les installations solaires** à usage productif pour des entreprises à fort potentiel démontré de création d'emplois sur le territoire Burkinabè en leur facilitant l'accès au financement ;
- 2 **Susciter la création d'emplois** par les Petites et Moyennes Entreprises (PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI) bénéficiaires du projet et qui ont pour ambition de verdir leurs processus et systèmes de production.
- 3 **Faciliter l'installation de systèmes solaires de qualité** qui soulagent les entrepreneurs face aux coupures d'électricité et qui stabilisent leurs activités économiques par la fourniture d'une énergie fiable.

## Géographie



Financement disponible pour les entreprises du secteur privé qui sont actives dans les zones urbaines et périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Les entreprises concernées doivent donc opérer dans la région du Centre ou la région des Haut-bassins.

## Technologies et domaines cibles

Les entreprises postulantes doivent avoir l'ambition de financer l'installation d'équipements technologiques solaires à usage productif afin de verdir et optimiser leurs processus de production. Les systèmes solaires à installer doivent être réputés de bonne qualité.



Les systèmes et équipements à installer devraient correspondre ou être semblables à une ou plusieurs des technologies suivantes pour être éligible au financement :

- Des systèmes autonomes d'énergie solaire de grandes capacités qui répondent efficacement aux besoins énergétiques des PME / PMI locales. Les puissances à installer doivent préférentiellement être comprises entre 10 kWc et 100 kWc.
- Des micro et mini-réseaux à partir de l'énergie solaire, avec des réseaux de distribution qui répondent aux besoins des entreprises locales.
- Solutions d'équipement autonomes à fort potentiel pour les utilisations productives hors réseau (p.Ex. Pompage solaire, Chaîne de froid (Réfrigérateur, congélateur et chambre froide solaire), couveuse solaire, concasseuse/broyeuse/presse/moulin solaire, séchoirs solaires, machines de transformation de produits agricoles, etc.).
- Solutions solaires autonomes qui font la gestion durable et la valorisation des déchets.

Les entreprises cibles doivent promouvoir les installations et équipements solaires à usage captif au sein de leurs activités et pouvoir démontrer que le verdissement de leurs unités de production va conduire à la création d'emplois. Les entreprises visées par cette initiative et qui sont éligibles au financement doivent opérer, sans s'y limiter, dans un ou plusieurs secteurs et chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles suivantes :



## Impact socio-économique souhaité

Les modèles d'affaires soumis doivent clairement démontrer comment ils produisent et maintiennent l'impact socio-économique sur leurs marchés cibles. Précisément, cela fait référence à la capacité d'énergie propre installée ; aux bénéfices réalisés sur les dépenses énergétiques ; aux emplois directs et indirects créés ; aux quantités de CO2 évitées avec les nouvelles installations solaires ; à l'augmentation de la productivité avec les installations solaires ; à la somme totale mobilisée pour assurer le cofinancement ; à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les modèles d'affaires et le potentiel de transformation de leur rôle dans les chaînes de valeur ; à la stimulation de la croissance du marché et l'engagement des PME-PMI dans les chaînes de valeur cibles.



## Impact socio-économique souhaité



Les entreprises doivent articuler leur stratégie de manière à répondre aux exigences suivantes :

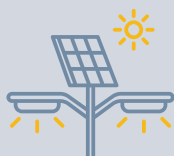
1. Démontrer comment l'installation d'une nouvelle technologie solaire permet de réduire les dépenses énergétiques de l'entreprise et/ou d'augmenter la productivité et l'efficacité de celle-ci sur sa chaîne de production.
2. Présenter des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de création d'emplois directs et indirects par l'entreprise et sur l'étendue de sa chaîne de valeurs. Ces emplois additionnels sont consécutifs à l'installation d'une technologie solaire au sein de l'entreprise, permettant de verdir et d'améliorer sa capacité de production.
3. Démontrer l'existence d'un mécanisme ou d'une stratégie claire de financement d'une nouvelle technologie propre bénéfique dans le processus de production de l'entreprise.
4. Pratiques d'inclusion des femmes dans leurs opérations (par exemple, Chaînes d'approvisionnement détenues ou dirigées par des femmes) ; démontrer l'engagement des femmes en tant qu'actrices clés au sein des chaînes d'approvisionnement, qu'elles soient auto-entrepreneures ou organisées en entreprises formelles (PME-PMI).
5. Les projets doivent être respectueux de l'environnement (calcul des quantités de CO2 évitées, limitation de l'utilisation d'intrants chimiques pour les projets agricoles) et doivent faire la promotion des solutions solaires à usage productif. Des études d'impact environnemental et les mesures d'atténuation approuvées par les autorités réglementaires pertinentes peuvent être fournies si disponibles.
6. Pendant toute la durée du financement, les entreprises bénéficiaires doivent démontrer qu'elles produisent et font la promotion de résultats concrets du développement durable sur leurs chaînes de valeur et dans leurs collectivités.

## Type de soutien disponible



L'offre d'assistance technique comprend :

- > Fourniture d'une assistance technique ciblée aux entreprises bénéficiaires. Cet appui technique est essentiellement destiné aux PME/PMI sous contrat dans le cadre de ce projet, et qui présenteraient des lacunes dans un ou plusieurs secteurs de leurs activités. Le but est de combler ces lacunes opérationnelles et rendre ces entreprises plus efficaces en vue de l'atteinte des objectifs d'impact fixés.
- > Apprentissage interentreprises dans les entreprises en portefeuille par le biais de réseaux open-source, d'associations industrielles et d'autres instruments. Cet apprentissage passe également par un atelier de mise en relation et de partage d'expériences entre toutes les entreprises du portefeuille.



## Fonds disponibles

Le montant total de la subvention demandée à l'AECF au titre de ce projet doit être compris entre

EUR 10,000  
& EUR 100,000.



## Co-financement



## Entreprises éligibles



Les candidats doivent soumettre une demande de financement sous forme de document conceptuel incluant un business plan, justifiant leurs besoins pour l'idée d'affaires à financer, ainsi que le montant du financement et les durées requises :

Le financement doit être utilisé pour un projet spécifique dans l'une des 2 régions cibles du projet au Burkina Faso, par ex. l'extension/mise à l'échelle (augmentation de capacité) d'un produit ou d'un service existant ou l'installation/acquisition d'un nouveau produit/système de production au sein de l'entreprise.

Les bénéficiaires peuvent demander une gamme de financement en fonction de leurs niveaux de croissance ou étapes de développement. Le montant total de la subvention demandée à l'AECF dans le cadre de ce projet doit être compris entre 10 000 EUR et 100 000 EUR.

Le déboursement du financement sera basé sur des jalons/milestones mutuellement convenus qui doivent être obligatoirement atteints par le bénéficiaire.

L'AECF exigera une contribution de contrepartie de la part du demandeur (entreprise privée) afin de démontrer l'intérêt et la confiance de la communauté des investisseurs au sens large. L'acceptation du financement de contrepartie est soumise à l'approbation de l'AECF.

Le niveau de cofinancement requis est d'au moins 50% du coût total du projet soumis avec une subvention maximale fixée à 100 000 EUR. Les fonds de contrepartie mobilisés par les PME/PMI seront entièrement et exclusivement en espèces.

Pour être éligibles au financement, les entreprises privées postulantes doivent répondre aux critères suivants :

- Être une entreprise du secteur privé qui est alignée sur les domaines d'intervention définis. Les groupements et consortium d'entreprises sont autorisés.
- Être en conformité avec les lois et règlements fondamentaux en vigueur dans le pays, y compris les lois en matière de conformité fiscale et sociale.
- Être en mesure de démontrer sa capacité à matcher le financement de l'AECF, avec un plan clair qui permet de mobiliser le co-financement requis conformément au projet soumis, dans les limites de la durée du projet.
- Demander une subvention d'un montant se situant entre 10 000 EUR et 100 000 EUR. Préférentiellement, la subvention demandée ne doit pas dépasser 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- Se conformer aux fondamentaux des droits de l'homme nationaux et internationaux, aux normes du travail, aux lois de gestion de l'environnement et les principes de développement durable.
- Être une entreprise privée (PME/PMI) légalement enregistrée et physiquement établie au Burkina Faso.
- Être en activité depuis au moins deux (2) exercices comptables au moment de la candidature et fournir les états financiers qui l'attestent.
- Ne doivent pas être associées à des activités interdites par le gouvernement du Burkina Faso, telles que le terrorisme, le blanchiment d'argent ou à une liste interdisant le commerce avec certaines entreprises (SFI (Société financière internationale), USAID, ONU, UE (Union européenne) et tout autre réseau), conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies émises en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.
- Démontrer l'additionnalité (voir la section « Classification de l'additionnalité ci-dessous).

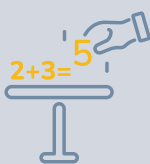
## Critères de sélection



Chaque candidat sera évalué et noté selon les critères suivants :

- Décrire un modèle d'affaire commercialement viable. La proposition doit être solide sur le plan technique et correspondre aux activités décrites dans la section « Technologies et domaines cibles » ci-dessus. Il doit indiquer clairement comment les performances sont mesurées et évaluées avec tous les indicateurs, objectifs et jalons convenus.
- La proposition doit inclure le CV du personnel clé avec la formation et l'expérience requises pour la nature technique du projet proposé.
- Démontrer une bonne santé financière, y compris des Etats financiers certifiés ou audités sur les deux dernières années, des processus et procédures de gestion financière établis et un personnel dédié à la gestion financière dévoué.
- Démontrer les relations d'investissement / potentiel d'accès à des fonds de contrepartie (sur la base du ratio convenu), ce qui permettra d'obtenir du financement supplémentaire.
- Démontrer comment les fonds de contrepartie seront mis à disposition, en indiquant les détails de la date à laquelle les fonds seront disponibles. Vu la durée relativement courte du projet, la vitesse de mobilisation du co-financement par le candidat sera déterminante dans la sélection.
- Démontrer la capacité de l'équipe de direction à mettre en œuvre le projet proposé (ressources / capacités internes adéquates).
- Démontrer comment le modèle d'affaires produira et maintiendra l'impact social dans le secteur d'activité de l'entreprise (Voir section sur les impacts socio-économiques souhaités) ; c'est-à-dire être capable de démontrer comment l'entreprise pourra tirer parti de la subvention de l'AECF pour installer des équipements solaires de qualité qui pourront catalyser la création d'emplois directs et indirects.
- Démontrer clairement par des prévisions réalistes le potentiel de croissance économique de l'entreprise et son potentiel de création d'emplois directs et indirects.
- Dans leurs propositions commerciales, les entreprises doivent décrire leurs politiques et procédures en matière d'impact environnemental et de gestion des déchets issus des installations solaires, et démontrer leur conformité vis-à-vis des réglementations nationales et internationales en matière de gestion de l'environnement. Les candidats doivent fournir un aperçu des déchets potentiels générés dans leur chaîne de valeur / d'approvisionnement et comment ils ont l'intention de les gérer.
- Démontrer comment l'approche genre a influencé la conception du projet et comment cela aura un impact sur le projet.
- Indiquer les risques et les menaces à la mise en œuvre du projet et les méthodes qui seraient utilisées pour atténuer ces risques.

## Classification de l'additionnalité / Valeur ajoutée



Un projet est considéré comme présentant une valeur ajoutée s'il permet à l'entreprise bénéficiaire de réaliser quelque chose qui n'aurait pas été possible sans la subvention de l'AECF. Bien que nous reconnaissons que le facteur d'additionnalité dépend du contexte (la géographie, le secteur, etc), voici une description de notre vérification générale :

- **Plus rapide** : L'entreprise pourrait avoir envisagé de faire ces investissements dans les années à venir, ce qui signifierait un impact sur le développement retardé ou perdu. Les fonds de PROSSEV peuvent être utilisés pour permettre à l'investissement ou à l'activité proposé de démarrer plus tôt, de créer un changement transformationnel plus rapidement et d'exposer l'entreprise pour attirer des investissements supplémentaires.
- **Plus grande** : On peut s'attendre à ce que l'entreprise investisse avec d'autres sources, mais ces investissements ne seraient pas aussi importants sans le financement de PROSSEV, lequel permettra de multiplier l'impact sur le développement des systèmes de marché.
- **Portée plus large** : L'entreprise pourrait être amenée à investir avec d'autres sources, mais les ressources de l'AECF lui permettront d'étendre sa présence et/ou d'étendre géographiquement et à différents groupes de bénéficiaires la portée de ses biens ou services. Cela permettra, in fine, d'accroître l'impact sur le développement, la participation et la reconnaissance des efforts déployés dans le cadre de son propre développement.
- **Plus inclusif** : L'entreprise sera en mesure d'accéder et donner la chance à des personnes plus proches du bas de la pyramide qu'elle ne le ferait autrement, profitant aux jeunes et aux femmes. Les candidats / entreprises devraient être en mesure de démontrer comment les fonds de PROSSEV seront utilisés pour impulser l'emploi de jeunes/femmes et favoriser des chaînes d'approvisionnement détenues et gérées par des femmes.



## Engagements des entreprises retenues



S'ils sont sélectionnés, les candidats doivent s'engager à :

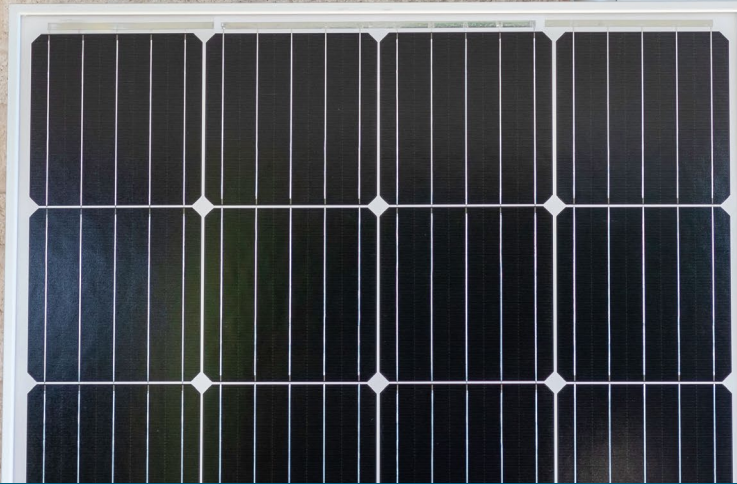
- Collaborer avec l'AECF pour finaliser les étapes du contrat et les Indicateurs Clés de Performance. Les indicateurs d'étape / jalons sont convenus avec l'AECF avant la signature du contrat.
- Partager les données, techniques et financières, y compris la performance par rapport aux indicateurs et aux jalons. Toutes les données seront traitées de manière confidentielle, sauf accord contraire préalable.
- S'engager à réunir et décaisser la totalité du co-financement au profit de prestataires avant la clôture du projet.
- Réunir, analyser et partager les enseignements du projet avec l'AECF.
- Rédiger et fournir des rapports conformément aux calendriers et exigences convenues.
- Participer aux revues du projet organisées par l'AECF / LuxDev.

S'assurer que les données financières de l'entreprise et autres systèmes de gestion sont accessibles aux équipes mandatées par l'AECF à des fins d'audit aux périodes fixées.



Projet PROSSEV BURKINA FASO

Term sheet de compétition pour les PME/PMI



West End Towers, Kanjata Road Off  
Muthangari Drive / Waiyaki Way  
T: +254111035000  
E: info@aecfafrica.org

[www.aecfafrica.org](http://www.aecfafrica.org)

**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT



**LUXDEV**  
Luxembourg  
Development Agency